



**DELIBERATION N°2025-12 05**

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20251220-20251205-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
Séance du 20 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 décembre à 14h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 décembre 2025, se sont réunis à Marines, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 17 décembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Visbecq de Clery-en-Vexin, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, Mme Verbeke de Moussy ;

CCVVS : M. Caurette de Chaussy ;

DELEGUES EXCUSES :

Mme Ripaud d'Ableiges (ccvc), Mme Sorel d'Ambleville (ccvvs), Mme Mathon d'Avernes (ccvc), Mme George et M. Bechet de Brignancourt (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Morgue de Longuesse (ccvc), Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), M. Millouet de Mondetour-en-Vexin (ccvvs) ; Mme Lourtil de Vigny (ccvc) ;

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Berville (ccvc), Boissy l'Aillerie (ccvc), Bréançon (ccvc), Commeny (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Guiry-en-Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Seraincourt (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc) ;

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin ;

1 POUVOIR DONNE : Mme Lourtil de Vigny à M. Caurette.

Au total, 7 maires ou délégués sont présents, représentant 8 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 17 décembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 14h00.

Mme Risico est nommée secrétaire de séance.

**ENVELOPPE GLOBALE DU REGIME INDEMNITAIRE 2026**

Il convient, chaque année de fixer le montant global annuel maximum pour chaque indemnité ou prime.

Mme Carpentier propose de voter la même enveloppe qu'en 2025, répartie de manière identique :

**REGIME INDEMNITAIRE - CREDIT GLOBAL 2026**

	2025				2026
	Crédit global annuel VOTÉ	Etat des indemnités payées en 2025			Crédit global annuel Proposé
<b>FILIERES ADMINISTRATIVE et CULTURELLE</b>					
RIFSEEP pour la filière administrative et technique	14 200,00 €	CIA IFSE	2 500,00 € 10 956,00 €	13 456,00 €	14 200,00 €
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) (filiale culturelle)	12 600,00 €	IFTS culturelle (Sandrine Belgrine Rever)	12 512,76 €	12 512,76 €	12 600,00 €
Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)	1 000,00 €	ISOE	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement	6 400,00 €	heures sup enseignement	3 259,21 €	3 259,21 €	6 400,00 €
	<b>34 200,00€</b>	<b>total versé 2025</b>		<b>29 227,97 €</b>	<b>34 200,00 €</b>

**Dispositions acceptées à l'unanimité**

Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication le :

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,  
Le 5 janvier 2026  
La Présidente  
Catherine Carpentier